BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°031-2017/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2016-001/PRES DU 02 AOUT 2016 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON N° D 1080-BF CONCLU LE 04 AVRIL 2016 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT RELATIF AU FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET SANTE DE LA REPRODUCTION

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 22 mai 2017

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2016-001/PRES du 02 août 2016 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n° D 1080-BF conclu le 04 avril 2016 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de développement relatif au financement additionnel du projet santé de la reproduction.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

Ouagadougou, le 22 mai 2017

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Troisième Vice-président

Assemblée Nationale Le Président BURKINA FASO

Juliette BONKOUNGOU/YAMEOGO

Le Secrétaire de séance

Dissan Boureima GNOUMOU